

## La copropriété et la promotion immobilière

REF : COP-036

La prise d'effet du statut de la copropriété entraîne de nombreuses problématiques pour le syndic ; il doit mettre en fonctionnement le syndicat et préserver ses intérêts. Les points de vigilance sont nombreux et les réformes récentes apportent des modifications importantes à intégrer.

Les textes : Loi du 10 juillet 1965 et son décret du 17 mars 1967

Lien du site boutique : <https://urlz.fr/ivDi>

### Durée

4.00 heures (0.50 jours)

### Profils des apprenants

- Syndics, Administrateurs de biens, avocats, promoteurs

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectifs pédagogiques

- Être capable d'identifier les règles applicables et d'agir en toute sécurité

### Contenu de la formation

- 1- LA MISE EN FONCTIONNEMENT DE LA COPROPRIETE
  - La prise d'effet du statut de la copropriété
  - Le syndic provisoire
  - Les « liens » entre le syndic et le constructeur : quelles incidences ?
- 2- LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE DE COPROPRIETE
  - La préparation de l'ordre du jour
  - Suggérer la mise en concurrence du syndic
  - Prévoir l'autorisation à agir
- 3- GERER LES DESORDRES DES LA PREMIERE ANNEE
  - Quel régime(s) applicable(s) pour quelle(s) situation(s) ?
  - La garantie de parfait achèvement
  - Les désordres apparents
  - Les désordres non-apparents
  - Les recours subsidiaires

### Organisation de la formation

#### Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;

## **Edilaix**

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: formation@groupe-edilaix.com  
Tel: 0472497911



- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

L'atteinte des objectifs est évaluée par un questionnaire et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation.

### **Accessibilité**

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).  
Réfèrent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

### **Équipe pédagogique Edilaix**

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référante handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

**[Conditions générales d'inscription sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)**

**[Livret d'accueil participant](#)**